



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 13 novembre 2015

Commission Finances, Ressources et Administration générale

PRESENTATION DU PLAN DE PRESERVATION DES INVESTISSEMENTS

M. COUNIL. Quelques mots de contribution au débat.

Nous avons cette chance que nos débats soient assez peu suivis par les Sarthois, tant il est vrai qu'ils présentent un caractère quelque peu schizophrène. Ils expliquent en partie la progression du vote extrémiste, en ce sens où nous ne sommes pas attentifs au double discours qui est tenu en fonction de la couleur politique du Gouvernement.

Monsieur le Président, vous avez porté des mots très durs à l'encontre de l'Etat, du Gouvernement qui n'assume pas sa mission, qui diminue les dotations aux collectivités locales, qui ne donne pas aux Départements les moyens de mener leur politique. Dont acte. On peut partager un certain nombre de ces propos.

Mais M. Chaudun l'a souligné : les faits ne sont pas nouveaux. Au reste, la motion de l'ADF commence par ces mots : « Depuis 2004, les difficultés financières s'accroissent.

Et M. Lorne l'a rappelé : nos premières difficultés nous ont amenés à des choix assez drastiques, d'abord, sous l'autorité de Roland du Luart, puis de Jean-Marie Geveaux. Elles sont nées de la décentralisation décidée en 2004 ; des transferts de charges du RSA, de la prestation de compensation du handicap ; du non-respect de la loi sur le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie, toutes mesures qui ont conduit des départements, dont le nôtre, à être confrontés à une situation difficile.

Lorsque je portais ce discours à l'époque et que vous étiez en responsabilité nationale, votre discours se voulait rassurant. Je me souviens des déclarations de M. Geveaux qui, en qualité de député, avait travaillé sur ces sujets. S'agissant de la loi sur le handicap, on disait que l'APCH ne serait pas supportée par les Départements au même titre que l'APA. Dans la réalité, on a assisté à une progression énorme de la charge assumée par le Département.

J'ai évoqué la non-compensation du RSA qui allait augmenter – à l'époque, on parlait de RMI. Le Président du Luart nous disait que nous nous inquiétions inutilement et nous opposait l'article 72-2 de la Constitution qui prévoit la compensation des charges. Nous le payons aujourd'hui !

Nous étions seuls à porter ce discours à l'époque. Cela se comprend, la majorité départementale, extrêmement liée au Premier ministre de l'époque, ne voulait pas faire de vagues. Mais je pense qu'en n'exprimant pas leur hostilité à des mesures imposées sans compensations, tous les Départements ont eu une responsabilité au cours de cette période.

Le changement de majorité nationale ne s'est pas accompagné d'une amélioration de la situation même si des fonds ont été créés. Les choses ne se sont pas arrangées, car le Gouvernement a dû et doit faire face à la dette de la France, dont nous sommes collectivement responsables. Elle atteint des sommets colossaux et impose aujourd'hui des choix drastiques. Ces choix passent par la baisse des dotations aux collectivités locales qui nous frappera de plein fouet, quelle que soit la strate de la collectivité. Ce sera vrai pour les

communes et les intercommunalités, mais le coup sera encore plus fort pour les Départements qui supportent déjà les effets induits de la décentralisation et des transferts de charges qui datent de 2004.

Oui, vous avez raison, il faut une prise de parole de l'ensemble des Départements pour demander à l'Etat d'aller plus loin. Nous attendons les décisions qui seront prises en mars 2016. J'ignore ce qu'elles seront. M. Vallienne fait preuve d'optimisme. Personnellement, je ne suis pas optimiste, je ne le suis pas forcément, en raison de la situation financière. M. Fillon a parlé, à une époque, de faillite. La réalité, que personne n'a voulu voir pendant des années, nous rattrape ; nous la prenons de plein fouet aujourd'hui. Cela nous oblige à un certain nombre de choix possibles. Certains dépendent de l'Etat. Je pense que la recentralisation des allocations de solidarité est aujourd'hui une nécessité. On le voit, les Départements ne sont pas en mesure de faire face à ces dépenses de la même façon : entre le Département des Hauts de Seine, le Département de la Creuse et celui de la Sarthe, les capacités à répondre aux besoins de la population sont extrêmement différents. La recentralisation de ces allocations est donc une solution possible.

J'entends également ce qui est avancé sur la réforme territoriale. Peut-être n'a-t-elle pas été assez loin. Si le Gouvernement était allé au terme de son projet en supprimant les Conseils départementaux, peut-être ne serions-nous pas là aujourd'hui en train de débattre des difficultés financières, puisque les charges auraient été transférées à d'autres instances. Elles se seraient accompagnées d'économies d'échelle qui auraient permis une amélioration. Ce choix n'a pas été retenu.

Nous avons assisté à une marche arrière. M. Boussard a critiqué la suppression de la clause de compétence universelle des Départements, clause qui avait été supprimée par la précédente majorité. Je me souviens de débats dans cette assemblée où la majorité départementale de l'époque justifiait cette suppression. En revenant au pouvoir, la gauche l'a réintroduite, puis l'a supprimée. J'ai déjà parlé d'une politique de gribouille, c'est un peu le cas.

Les propositions soumises aujourd'hui présentent un intérêt, celui de redéfinir les missions de chacun, de clarifier les compétences. Bien sûr, cela peut se révéler douloureux – nous perdons, en effet, un certain nombre de champs d'action – mais si cette redéfinition peut nous permettre de nous reconcentrer sur ce qui fait la force du Département, elle apporterait un élément intéressant.

Il convient de retenir les choix qui s'imposent pour réaliser des économies. Ils sont nécessaires. Vous nous demandez des propositions d'économie de fonctionnement. Nous avons tenu les mêmes propos au cours du débat d'orientations budgétaires de la ville du Mans hier soir. Mme Rivron, qui était présente sur les bancs de l'opposition, a répondu au maire du Mans qu'il n'appartenait pas à l'opposition de faire des propositions d'économie, que c'était à lui qui gérait de faire des propositions. Un double discours prévaut d'une assemblée à une autre. J'essaye pour ma part de ne pas tomber dans ce travers.

M. Lorne a fait état des vœux portant sur les dotations qui ont été votées par la ville du Mans et Le Mans Métropole. Personnellement, je n'ai pris part à aucun de ces votes, car j'essaye de tenir un discours cohérent d'une assemblée à l'autre au regard de la responsabilité qui est la mienne.

J'en viens à la nécessité ou non de réduire les investissements. Nous pourrions en débattre très longtemps. Dès lors qu'on lie ces investissements ou qu'on les étale dans le temps, on enregistre une réduction de l'investissement. Ainsi que l'a indiqué M. Vallienne, ce n'est pas un très bon signe pour le secteur du BTP. Mais avons-nous le choix ? Il convient donc d'être attentif aux choix d'investissement qui seront retenus. M. Chaudun l'a indiqué, des investissements sont porteurs d'économies potentielles. A cet égard, je ne suis pas certain que reporter le plan stratégique de relocalisation des services du Département soit une bonne idée. On sait qu'il serait susceptible d'engendrer des économies de fonctionnement élevées.

J'ai deux ou trois exemples en tête qui montrent que les choix d'investissement qu'il est prévu de reporter sont en partie liés à la couleur politique des cantons. Soyons prudents sur cette question, car derrière les Conseillers généraux qui ne sont pas de la même couleur que la majorité, des habitants sont en attente de certains investissements.

Le taux d'imposition a été évoqué. Je pense que vous n'avez pas été prudents au moment des élections départementales contrairement à la gauche. Promettre de ne pas relever les taux d'imposition au cours d'un mandat me paraît difficile, les mauvaises nouvelles étant susceptibles de s'accumuler. On ne sait pas de quoi demain sera fait et il faut bien se garder de promesses que l'on n'est pas assuré de tenir.

Sans doute vais-je déplaire à M. Beauchef. Je reviens à son propos : d'aucuns auraient dit que la situation eût été pire si d'autres élus avaient été en place. Mais, je ne vais pas parler du passé, plutôt de l'avenir.

Des élections nationales auront lieu en 2017 qui s'accompagneront d'une majorité nouvelle ou de la reconduction de la majorité actuelle à la tête du pays. J'ai commencé à lire ce que proposait chacun des candidats.

Je suis toujours attentif à ce que propose François Fillon. D'abord, parce que j'ai une estime pour le personnage. Il a un atout certain : il est Sarthois, même s'il a choisi d'autres terres d'élection. J'ai lu ce qu'il proposait dans son dernier ouvrage, son propos ayant au moins le mérite d'être conforme à ses propos passés.

Il souligne que la France est en situation de quasi-faillite, qu'il faudrait consentir des efforts extrêmement lourds : 110 milliards d'euros d'économie sur cinq ans, soit globalement 60 milliards de plus que ce que propose le Gouvernement actuel.

Il propose que la moitié de ces économies soit imposée aux collectivités locales, ce qui ne m'incite pas forcément à un grand optimisme.

Alain Juppé, Nicolas Sarkozy, Bruno Lemaire ne se sont pas encore prononcés sur les propositions de François Fillon, mais je pense que du côté de la majorité départementale, les propositions seront fortes en ce sens. Je reviens à mon introduction. Gardons-nous des débats et des déclarations un peu péremptaires que l'on oublie une fois que l'on est dans la majorité nationale. Je prendrai, pour ma part, cette précaution d'usage.

Enfin, mon dernier point portera sur la déception exprimée par M. Chaudun. Personnellement, je ne suis pas déçu. Je n'attendais rien. C'est l'avantage d'être un vieil élu, j'ai entendu les discours préliminaires de Roland du Luart, de Jean-Marie Geveaux, votre discours, Monsieur le Président. Ces discours contiennent toujours de belles promesses. Mais la nature étant ce qu'elle est, les élus se rangent en deux catégories : ceux qui ont le pouvoir et qui assument les responsabilités et ceux qui sont en marge et qui subissent les choix de la majorité.

Je conclurai en disant que vous avez interrompu un peu brutalement l'intervention de M. Chaudun. Je trouve normal qu'il intervienne un peu plus longuement, il s'exprime au nom d'un groupe qui compte seize élus. Prenons garde au fait que les temps de parole ne soient pas à géométrie variable.

Commission Réussite Educative : Collèges et Transports

COLLÈGES : PRÉPARER L'AVENIR

Mme COZIC-GUILLAUME. Lors du conseil d'administration du collège d'Arnage qui s'est tenu mardi dernier, Mme Brosset a annoncé qu'une solution financière allait être trouvée pour pallier l'augmentation des tarifs, qui pour autant ne s'est pas traduite par une augmentation pour les élèves du collège.

Je suis étonnée car nous nous sommes réunis en Commission Education quatre jours avant. Au cours de cette rencontre, il n'a nullement été question de ce point. J'aimerais avoir des informations. Si une solution a été trouvée, je m'en féliciterais. Toutefois, je pense que de telles questions devraient être étudiées et débattues en commission afin que nous n'en soyons pas informés le jour du conseil d'administration.

Il nous a été dit que cette solution devrait être effective le 1^{er} janvier 2016. Si ce devait être le cas, j'espère qu'une étude sera réalisée pour que soit effective dès le 1^{er} janvier une solution pour les augmentations de tarifs des cantines des collèges en REP +. En effet, les familles sont durement touchées par l'augmentation. Il serait une bonne chose que la Commission Réussite éducative étudie des solutions de participation financière s'agissant des familles qui sont dans le besoin.

Mme COZIC-GUILLAUME (en réponse au Président de la Commission). La question n'est pas là. Une réunion Réussite éducative ayant eu lieu deux jours avant le conseil d'administration, nous aurions pu débattre de ce sujet important et avoir l'information le jour même. Nous avons d'ailleurs posé la question lors de la précédente réunion Commission Réussite éducative. C'est la deuxième fois que nous l'évoquons. C'était un suivi de dossier. Si une réponse devait être donnée, c'était le moment d'en parler.

VOLET NUMERIQUE DU PLAN COLLEGE PERFORMANT

Mme COZIC-GUILLAUME. La Commission Réussite éducative a examiné ce rapport. J'avais demandé pourquoi le collège Vauguyon qui est en REP + ne figurait pas parmi les collèges prioritaires éligibles au numérique. Il m'a été répondu que les enseignants n'avaient pas la volonté de s'impliquer dans les premiers volets. Renseignements pris auprès du principal, il s'avère que c'est totalement faux. Il y a trois collèges référents TIS. Faire partie du volet numérique a été budgété à plusieurs reprises. Ces collèges ont la fibre, tout est prêt, ils attendent. Le collège Vauguyon est en difficulté. Je ne comprends donc pas pourquoi il n'est pas prioritaire et n'est pas équipé en numérique dès 2016.

Commission Agriculture, Ruralité, Développement local

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES

Mme COZIC-GUILLAUME. Je voudrais remercier M. Boussard. Lors de l'avant-dernière réunion de la commission Agriculture, nous avons demandé qu'un point soit fait sur la politique départementale relative aux circuits courts. Un compte rendu très intéressant nous a été présenté lors de la dernière commission. Le bilan faisait apparaître que 40 % des produits utilisés par de nombreux collèges étaient issus de circuits courts. La politique départementale pourrait donc être bien plus ambitieuse qui propose 20 %. Pour 2018, nous pourrions fixer un pourcentage de 40 %.

Les circuits courts soutiennent notre agriculture de qualité. M. le Président a rencontré les agriculteurs au mois de juillet, rencontre à laquelle les membres de la commission Agriculture n'étaient pas invités. Nous avons sollicité un compte rendu, que nous n'avons pas reçu, de ce que demandaient les agriculteurs. Je souhaiterais, si possible, que les membres de la commission Agriculture aient connaissance des revendications de la profession.